

# La chalarose, état des observations sur la maladie du flétrissement du frêne

*Chalara fraxinea* est une maladie émergente du frêne. Elle est apparue en Pologne au début des années 90. Les premiers symptômes en France ont été observés en Haute-Saône en 2008.

❖ Les symptômes visibles consistent en des flétrissements<sup>1</sup> de rameaux, suivis de dessèchements<sup>2</sup>. L'écorce prend une couleur orangée et les pousses meurent<sup>3</sup>. Le champignon se propageant dans le houppier, on assiste alors à une descente de cime et à l'apparition de nombreux gourmands, eux-mêmes souvent infestés<sup>4</sup>.



Des nécroses corticales<sup>5</sup> sont souvent présentes à la base des rameaux morts. Elles peuvent s'étendre à la branche et former des faciès chancreux.

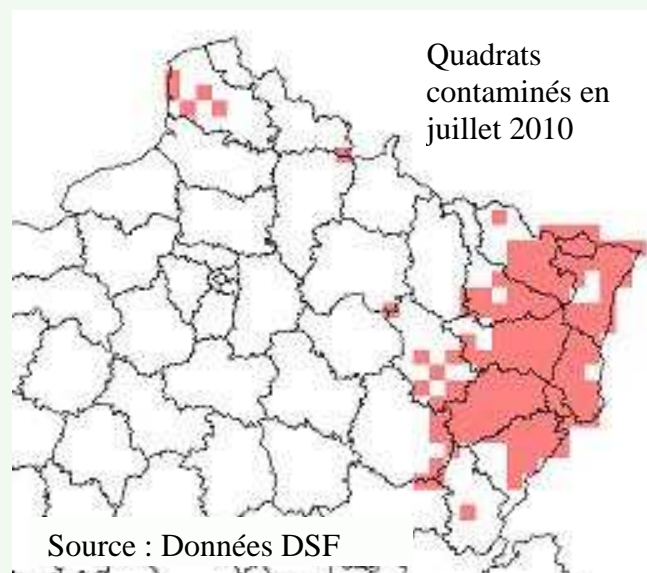
Des nécroses ont également été observées au collet d'arbres adultes<sup>6/7</sup> sans qu'il n'y ait forcément de symptômes dans le houppier. L'armillaire était alors présente. Ces nécroses constituent des risques de casses importants.



❖ Dès l'observation des premiers symptômes en France, le DSF a mis en place un suivi pour évaluer **la répartition et l'évolution de la maladie sur le territoire**. Il s'appuie sur une partition en carrés de 16 km de côté : les quadrats. Un quadrat est considéré comme contaminé dès lors qu'une observation positive y est réalisée.

Ce suivi a permis de fournir rapidement une carte de présence de la maladie. À partir de l'état initial réalisé en 2009, sa mise à jour régulière renseigne sur la vitesse de propagation de la maladie.

En juin 2010, 11 départements sont touchés : *C. fraxinea* est largement présent en Alsace, dans tout l'Est de la Lorraine, le Nord de la Franche-Comté, ainsi que plus ponctuellement en Haute-Marne, en Côte-d'Or, en Saône-et-Loire ainsi que deux foyers isolés dans le Pas-de-Calais et au Nord de l'Aisne.



❖ En zone contaminée, les jeunes tiges (semis ou plants de hauteur inférieure à 2 m) meurent rapidement. Sur les arbres plus âgés, les mortalités s'observent dans les houppiers. Pour mieux comprendre **l'impact du champignon sur les arbres adultes et l'évolution de la maladie**, le DSF a mis en place en 2010 un nouveau suivi concernant les arbres adultes en zone contaminée. Ce suivi, qui s'appuie sur des placettes d'arbres sains ou en tout début de contamination permettra de mieux évaluer l'avenir des arbres touchés et de mettre en évidence une éventuelle résistance à la maladie.

Un premier cas de mortalité a été signalé en mai 2010 dans les peuplements où les premiers symptômes avaient été observés dès 2008. Le peuplement, très touché par *C.fraxinea* était attaqué par des scolytes : **l'hylésine du frêne et l'hylésine crénelé**.



D. Adam

Hylésine du frêne



L-M Nagelisen

M. Knizek,  
Bugwood.org

Hylésine crénelé



L-M Nagelisen

❖ Une étude est menée en complément des suivis DSF avec l'INRA pour mieux comprendre la biologie de *Chalara fraxinea*, ses modes de dispersion et son impact. Toutes les parties de l'arbre ont été étudiées et le champignon a été recherché dans le collet, le houppier, les gourmands, les racines, les pousses... ***C.fraxinea* peut être présent sur toutes les parties de l'arbre mais uniquement au niveau des nécroses et des pourritures. Le champignon n'a encore jamais été détecté dans le bois sain (aubier ou bois de cœur).** Si cette absence est confirmée, les grumes purgées de toutes pourritures et branches ou gourmands infectés, pourraient donc ne pas constituer une source de propagation de la maladie, mais le risque persisterait pour les petits bois d'industrie.

❖ Commercialiser et exploiter sans récolter prématurément :

Il est conseillé de récolter les arbres très atteints par la maladie, c'est-à-dire les arbres ayant un **déficit foliaire supérieur à 50 % et ceux présentant des nécroses au collet**. Par ailleurs, la qualité des grumes ne semble pas altérée par le champignon (hors nécroses). Le **martelage en feuille** permettra de mieux apprécier l'état du houppier. Il devra donc avoir lieu entre le 15 août et la fin septembre, des défeuillaisons précoces ayant été observées ces deux dernières années. Les arbres moins atteints devront être inventoriés de manière à programmer les récoltes ultérieures.

Les récoltes prématurées doivent être évitées pour **ne pas** :

- **accélérer la contamination** par les transports,
- **éliminer** les éventuels individus **résistants**,
- **déstabiliser** les peuplements,
- **saturer le marché** et handicaper les récoltes les plus urgentes,
- créer **l'effondrement des cours**.

Nécrose au collet, forêt d'Ainville-2010



M. Goudet



Chalara fraxinea. F.C.Ainville (70).

Photo: J.P. Grandjean - 28/05/08.

Plus d'informations sont disponibles dans la Note de Service DGAL/SDQPV/N2009-8315 et sur le site du Ministère de l'agriculture dans la rubrique Santé et protection des végétaux/Santé des forêts